



Paris, le 7 mai 2025

## COMMUNIQUÉ

### **Le GARMi exprime son opposition au projet de budget 2026 et demande à être reçu par le Gouvernement**

Le Groupement des Associations de Retraités du Ministère de l'Intérieur (GARMi), qui réunit l'Association Générale des Retraités de la Police Nationale (AGRPN), l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP) et l'Association Nationale des Retraités, des Actifs et des Amis de la Police (ANRP), exprime sa vive préoccupation face aux orientations envisagées par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

Le GARMi, créé pour fédérer les forces militantes du pôle retraités du ministère de l'Intérieur, œuvre à la défense des droits et à la reconnaissance des anciens personnels du ministère. À travers une action collective fondée sur des principes de justice, de solidarité et de responsabilité, il porte une parole unie sur quatre priorités :

- ✓ la préservation du Code des pensions civiles et militaires,
- ✓ l'amélioration de l'action sociale envers les retraités et leurs ayants droit,
- ✓ le maintien d'une protection sociale de qualité,
- ✓ et la valorisation de l'image des retraités auprès de la société.

Dans ce contexte, le GARMi dénonce avec gravité les pistes budgétaires actuellement à l'étude, qui reviendraient à faire peser une nouvelle fois sur les retraités un effort financier disproportionné et injuste.

### **Une contribution déjà lourde, désormais ciblée à tort**

Le traitement réservé aux retraités dans les débats budgétaires récents révèle une tendance préoccupante : les considérer comme un coût, voire comme un levier budgétaire commode. Cette vision est non seulement inexacte, mais aussi profondément injuste. Les retraités ne sont ni des privilégiés ni des passifs de la société. Ils participent activement à la vie du pays, dans les sphères familiale, associative, sociale et parfois politique.

C'est pourquoi nous disons non à plusieurs mesures injustifiées :

- **Non à la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions**

Assimiler cet abattement à une niche fiscale est une erreur d'analyse. Prévu par l'article 158-5a du Code général des impôts, il constitue une mesure d'équité instaurée dès 1978 pour corriger les déséquilibres induits par les réformes fiscales successives. Le supprimer reviendrait à imposer lourdement de nombreux retraités modestes, jusqu'ici exonérés ou faiblement imposés.

.../..

- **Non à l'érosion continue des pensions par la désindexation**

Depuis 2017, les pensions ont progressé de 13,6 %, quand l'inflation a atteint 19,5 %. Ce différentiel de près de 6 points représente une perte de pouvoir d'achat considérable, équivalente à plus de trois mois de pension en cumulé. Cette tendance compromet gravement la dignité des conditions de vie des retraités.

- **Non à une hausse injustifiée de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)**

L'idée d'aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs méconnaît la réalité : 1,47 % de ce taux finance l'assurance chômage, qui ne concerne en rien les retraités. Cette assimilation est donc économiquement infondée et socialement injuste.

## **Les retraités ne sont pas une charge : ils sont un pilier de la cohésion nationale**

Le GARMI rappelle que les retraités, loin d'être un poids pour la collectivité, assurent une mission invisible mais essentielle de solidarité intergénérationnelle et de participation citoyenne. Leur rôle dans l'équilibre familial, dans le tissu associatif, et dans les collectivités locales est fondamental. Les marginaliser fiscalement reviendrait à fragiliser un maillon essentiel de la société.

C'est pourquoi nous appelons à un débat responsable et équilibré. Les pistes d'économies ne doivent pas se concentrer sur les seuls retraités, mais s'inscrire dans **une restructuration plus globale de la fiscalité et une rationalisation des dépenses publiques.**

## **Demande d'audience**

Conscient de la gravité des enjeux et animé par un esprit de dialogue républicain, le GARMI adresse une demande solennelle de rencontre aux représentants du Gouvernement — en particulier au Premier ministre et au Ministre de l'Intérieur — ainsi qu'aux présidents de l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette entrevue vise à exposer ses analyses, à réaffirmer le respect légitime dû aux anciens personnels du ministère de l'Intérieur, et à proposer des alternatives équitables et viables aux mesures actuellement envisagées.

Le GARMI restera pleinement mobilisé pour défendre les droits des retraités du ministère de l'Intérieur et appelle à une prise de conscience urgente : **ceux qui ont protégé l'État hier méritent aujourd'hui d'être protégés par lui.**



Jean BABOURAM  
AGRPN



Marc STRAVOPODIS  
ANRP



Philippe MOUE  
UNRP

